



COMMUNIQUÉ DE LA COUR D'APPEL DE COMMERCE DE COTONOU

Dans le cadre de la réalisation de la liste d'expertises judiciaires en matière commerciale et des affaires économiques de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou, le Président porte à l'attention du public que les dossiers de demande d'agrément seront déposés au Complexe Judiciaire de Cotonou (immeuble mitoyen du Ministère de Cadre de Vie), au Bureau d'Accueil et d'Orientation des Usagers de la Justice sis au rez-de-chaussée, du **lundi 24 novembre 2025 au vendredi 05 décembre 2025, de 08h30 à 12h et de 14h30 à 17h.**

Le dossier est composé des pièces suivantes :

1. une demande d'agrément adressée au Président de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou et précisant le domaine d'expertise ;
2. un curriculum vitae ;
3. une copie de l'acte de naissance sécurisé ;
4. une photocopie légalisée du diplôme de spécialité ;
5. une copie de la carte d'identité biométrique ou du passeport ;
6. un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
7. un certificat de nationalité ;
8. une attestation de résidence ou le certificat d'identification personnelle (CIP) ;
9. un certificat médicopsychiatrique ;
10. un certificat de visite et contre-visite ;
11. une quittance de paiement des frais de dossier d'un montant de vingt-cinq mille (25.000) FCFA, non remboursable, payable dans tous les guichets du Trésor public sur le compte n° BJ 6600100100000010181894.

Fait à Cotonou, le 14 novembre 2025

Le Président de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou



William KODJOH-KPAKPASSOU